

Conseils complémentaires

1- Est-ce qu'il existe des registres pour toutes les communes et pour toutes les époques ?

- ✚ Des tables décennales peuvent exister alors que les registres des années correspondantes sont manquants.
Par exemple, pour la commune du Bois, une table décennale couvre la période 1792-1802 alors que manquent les registres des années 1796 et 1797.
- ✚ Un historique de l'état civil est accessible à partir de la page <http://www.savoie-archives.fr/854-aide-a-la-recherche-etat-civil.htm>
Il vous permettra de connaître les raisons pour lesquelles certaines années sont manquantes en Savoie, en particulier pour la période **1815-1837**.
- ✚ D'autres articles indiquent différentes sources disponibles pour compléter votre recherche, par exemple les registres de matricules ou le tabellion.

2- Est-ce qu'il existe des tables décennales pour toutes les époques ?

Il existe des tables décennales uniquement pour la période révolutionnaire et de 1853 à 1942.

3- Comment sont tenus les registres ?

- ✚ A l'intérieur d'un registre, la continuité chronologique des actes n'est pas systématique. Les mélanges et les lacunes ne sont donc pas rares.
- ✚ En cas d'absence de certains actes ou de certaines années, vous pouvez compléter vos recherches en contactant la commune ou le diocèse. Les lacunes sont souvent identiques. Par exemple, certains registres paroissiaux de Moûtiers ont été numérisés car ils complètent les collections des Archives départementales. Ces derniers seront mis en ligne au cours du 2^{ème} semestre 2017.

4- Est-ce que tous les registres conservés aux Archives départementales ont été numérisés ?

- ✚ Dans les inventaires synthétiques, les registres cotés en 3E et 4E (état civil et registres paroissiaux) sont tous numérisés (dans la colonne CD, un numéro est indiqué).
- ✚ Tout oubli est à signaler à l'adresse ad@savoie.fr en indiquant le nom de la commune, la cote, les dates extrêmes pour que le document soit inscrit dans le programme de numérisation.
- ✚ Les documents de la sous-série 5E (collection de l'Archevêché), sauf quelques exceptions, ont été numérisés lorsqu'ils complétaient les collections 3E et 4E

- ✚ Les microfilms contenant les registres paroissiaux (RP) et les archives d'état civil des communes (AC) n'ont pas tous été numérisés. Ces documents restent consultables en salle de lecture.
- ✚ Les fonds des archives communales déposés aux Archives départementales de la Savoie peuvent contenir des registres d'état civil. Ceux qui complètent les registres cotés en 3E et 4E peuvent être numérisés.

Exemple

Cote : 102Edépôt

102Edépôt - Archives communales : Saint-Genix-sur-Guiers

IDate
sans date

ILiens vers documents numérisés :
- voir : [102edepot_gg1](#)

IOrigine
Producteur : [Saint-Genix-sur-Guiers](#) (Commune)

IModalités d'entrée
Service versant : [Saint-Genix-sur-Guiers](#) (Commune).

IConditions d'accès
Archives publiques

IAutre Instrument de recherche
Inventaire pdf. - Archives communales : [Saint-Genix-sur-Guiers](#). 102Edépôt. 

IMots-clés Collectivité
[Saint-Genix-sur-Guiers](#) (Commune) 

5- Comment interroger un microfilm dans le formulaire « Etat civil et tables décennales » ?

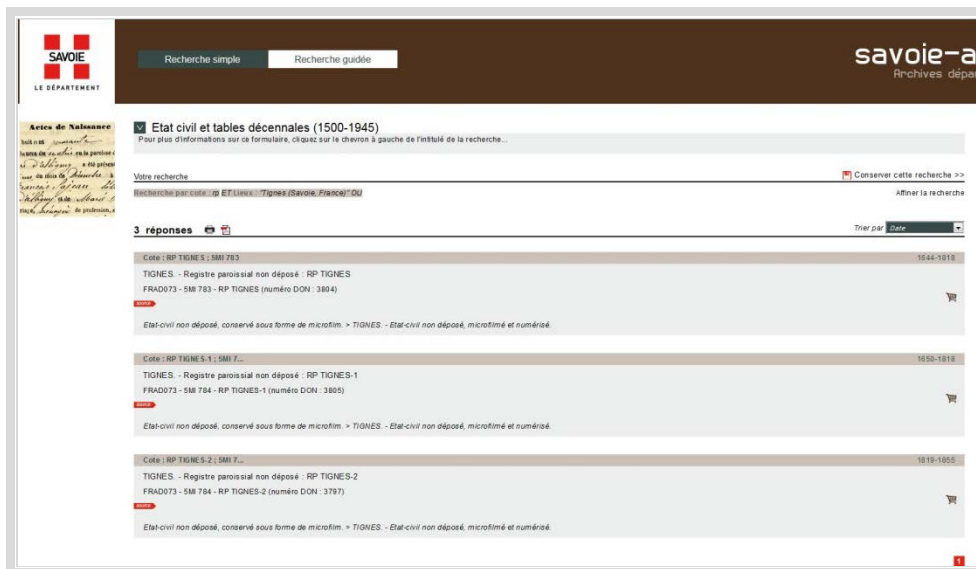
Les cotes de microfilms ne servent pas à l'interrogation. Elles sont données à titre indicatif aux généalogistes qui les avaient consultées avant la campagne de numérisation.

Les microfilms qui n'ont pas été numérisés restent consultables en salle de lecture.

6- Comment interroger un registre paroissial ou communal non déposé mais conservé sous forme de microfilm dans le formulaire « Etat civil et tables décennales » ?

Si vous recherchez des références portant la cote RP ou AC, saisissez un nom de commune dans le champ « Lieux » et « rp » ou « ac » dans le Champ « Cote ».

Si vous constatez une page manquante dans ces registres, les Archives départementales ne seront pas en mesure de la numériser, car elles ne conservent pas les documents originaux.



7- Comment choisir correctement un nom de lieu dans le formulaire ?

Quand vous saisissez ou choisissez le nom d'une commune, vous pouvez avoir plusieurs choix possibles. Exemple : Albertville (Savoie, France) pour la commune mais aussi, Albertville (Savoie, France, arrondissement) ou encore Albertville (Savoie, France, canton).

Soyez donc vigilant, le nombre de réponses ne sera pas le même selon le terme interrogé.

8- Si vous rencontrez des difficultés de consultation :

Ces difficultés peuvent être parfois résolues en actualisant la page du site des Archives départementales :

- Soit en cliquant sur la touche F5 du clavier de votre ordinateur.
- Soit en faisant un clic droit avec la souris puis actualiser ou rafraîchir.

9- Comment faire si vous repérez une page manquante ?

Il est nécessaire de nous renvoyer les renseignements ci-dessous par courriel à l'adresse du service (ad@savoie.fr) :

- Le nom de la commune
- La cote du registre
- La date ou l'année manquante.
- Le n° de vue ou le folio.

10- La communicabilité des registres d'état civil

Les délais légaux pour la communication des registres papier, des registres numériques en salle de lecture sur l'intranet et sur internet

	Papier ou intranet en salle de lecture	Communication jusqu'en*	internet	Communication jusqu'en*
Naissances	75	1942	100	1917
Mariages	75	1942	100	1917
Décès	Immédiatement communicable	2018	25	1992
Tables décennales Naissances et mariages	Immédiatement communicable	2018	75	1942
Tables décennales Décès	Immédiatement communicable	2018	25	1992

*Année de référence : 2018

Sources :

- délibération n° 2012-113 du 12 avril 2012 portant autorisation unique de traitements de données à caractère personnel contenues dans des informations publiques aux fins de communication et de publication par les services d'archives publiques. Cnil. Date de publication sur légifrance 14/10/2015 : <https://www.cnil.fr/fr/declaration/au-029-archives-publiques>
- Code du patrimoine articles L213-1 à 3
<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/PDFs/General/delais-com-archives.pdf>

Consultation des registres d'état civil sur le site internet des AD73 :

Tous les registres d'état civil ne sont pas numérisés :

- Les registres cotés 3E 1 à 4169 ont été numérisés.
- Les registres cotés 3E 4170 à 5292 n'ont pas fait l'objet d'une numérisation excepté les tables décennales.

Les registres non numérisés sont communicables en salle de lecture.